



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION N°70_CC_2024_CCDS
DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2024**

Séance du 18 décembre 2024

Date de convocation : 12 décembre 2024 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit décembre à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Francine GANE, Candida MARTINEZ, Martine PAPAIX,

Absent excusé ayant donné procuration :

Yves VANG à Céline REGIS,

Absents excusés :

Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Rosange CARENE, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Patrick COSSET, Jean-Raymond HORTH, Davy RIMANE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN, Alain YANG,

Absents non excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Pierre-Richard AUGUSTIN, Annick ANDRE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Loriane DECHESNE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Michelle ORIZONO HORTH, Céline ZULEMARO.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Céline REGIS**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation

« La présente délibération vise à présenter la décision modificative n°2 au titre de l'exercice 2024.

La présente décision modificative s'élève en dépenses et en recettes à 340 726.19€ en section de fonctionnement et en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

Dépenses : 340 726.19€

- 615232-736 : -17 133.81€ ajustement des crédits
- 64111-020 : 300 000€ (assurance du personnel et remboursement des salaires au PRNG)
- 65748-251 : 50 000€ ajustement
- 673-020 : 7 860€ - annulation de titres

Recettes : 340 726.19€

- Avoirs divers :
 - o 619-020 : 10 819.73€

- Indemnités journalières :
 - o 6419-020 : 12 153.32€
 - o 6479-020 : 19 044.00€
- Régularisation des comptes pour donner suite à la notification définitive des allocations compensations :
 - o 7351-01 : TVA/TH -101 894€
 - o 7352-01 : TVA/CVAE -38 840€
 - o 744-01 : 136 101.95€
- Soutien aux emplois PEC :
 - o 74713-01 : 136 331.64€
- Soutien des éco-organismes pour un montant de 167 009.55€
 - o 75888-020 : 92 135.15€
 - o 75888-7213 : 74 874.40€

En investissement, la section enregistre :

- La déprogrammation des opérations
 - o 2024003 : création d'un pôle agroalimentaire – 150 000€
 - o 2024004 : station expérimentale – 250 000€
- L'agencement de la Maison jeunesse des savanes pour 400 000€ au compte 2188.

De manière synthétique la décision modificative se présente ainsi :

DECISION MODIFICATIVE N°2-2024			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
011-Charges à caractère général	-17 133.81€	013-Atténuation de charges	42 017.05€
012-Charges de personnel	300 000.00€	70-Produits des services du domaine et ventes diverses	
014-Atténuation de produits	€	73-Impôts et Taxes	-140 734€
		731 – Fiscalité directe	€
65-Autres charges de gestion courante	50 000.00€	74-Dotations/subventions	272 433.59€
66-Charges financières		75-Autres produits de gestion courante	167 009.55€
67-Charges exceptionnelles	7 860€	77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues			
Sous-total dépenses de l'exercice	0 €	Sous-total recettes de l'exercice	0 €
042-Opérations d'ordre de transfert		042-Opérations d'ordre de transfert	
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement	€		
Total des dépenses de la section fonctionnement	340 726.19€	Total des recettes de la section fonctionnement	340 726.19€

DECISION MODIFICATIVE N°2-2024			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
10-Dotations fonds divers	€	10-Dotations fonds divers	€
13-Subventions d'investissement	€	13-Subventions d'investissement	€
16 Emprunts		16-Emprunts et dettes assimilés	
20-Immobilisations incorporelles 204 – Subventions versées			
21-Immobilisations corporelles	400 000€	024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours	-400 000€		
27-Autres immobilisations financières			
Sous total dépenses de l'exercice	€	Sous total recettes de l'exercice	€
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	
Total des dépenses de la section investissement	0€	Total des recettes de la section investissement	0€
TOTAL DES DEPENSES	340 726.19€	TOTAL DES RECETTES	340 726.19€

C'est donc un document équilibré qui vous est présenté.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

- Approuver la décision modificative N°2 au titre de l'exercice 2024 :

DECISION MODIFICATIVE N°2-2024			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
011-Charges à caractère général	-17 133.81€	013-Atténuation de charges	42 017.05€
012-Charges de personnel	300 000.00€	70-Produits des services du domaine et ventes diverses	
014-Atténuation de produits	€	73-Impôts et Taxes	-140 734€
		731 – Fiscalité directe	€
65-Autres charges de gestion courante	50 000.00€	74-Dotations/subventions	272 433.59€
66-Charges financières		75-Autres produits de gestion courante	167 009.55€
67-Charges exceptionnelles	7 860€	77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues			
Sous-total dépenses de l'exercice	0 €	Sous-total recettes de l'exercice	0 €
042-Opérations d'ordre de transfert		042-Opérations d'ordre de transfert	
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement	€		
Total des dépenses de la section fonctionnement	340 726.19€	Total des recettes de la section fonctionnement	340 726.19€

DECISION MODIFICATIVE N°2-2024			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
10-Dotations fonds divers	€	10-Dotations fonds divers	€
13-Subventions d'investissement	€	13-Subventions d'investissement	€
16 Emprunts		16-Emprunts et dettes assimilés	
20-Immobilisations incorporelles 204 – Subventions versées			
21-Immobilisations corporelles	400 000€	024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours	-400 000€		
27-Autres immobilisations financières			
Sous total dépenses de l'exercice	€	Sous total recettes de l'exercice	€
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	
Total des dépenses de la section investissement	0€	Total des recettes de la section investissement	0€
TOTAL DES DEPENSES	340 726.19€	TOTAL DES RECETTES	340 726.19€

. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
Vu la délibération n° 09-2024-CCDS portant présentation du budget primitif de l'exercice 2024 ;
Vu la délibération n° 53-2024-CCDS portant décision modificative n°1 au titre de l'exercice 2024 ;
Vu l'avis du bureau communautaire du 3 décembre 2024 ;
Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : PREND acte du rapport de Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE la décision modificative n°2 au titre de l'exercice 2024 :

DECISION MODIFICATIVE N°2-2024			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
011-Charges à caractère général	-17 133.81€	013-Atténuation de charges	42 017.05€
012-Charges de personnel	300 000.00€	70-Produits des services du domaine et ventes diverses	
014-Atténuation de produits	€	73-Impôts et Taxes	-140 734€
		731 – Fiscalité directe	€
65-Autres charges de gestion courante	50 000.00€	74-Dotations/subventions	272 433.59€
66-Charges financières		75-Autres produits de gestion courante	167 009.55€
67-Charges exceptionnelles	7 860€	77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues			
Sous-total dépenses de l'exercice	0 €	Sous-total recettes de l'exercice	0 €
042-Opérations d'ordre de transfert		042-Opérations d'ordre de transfert	
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement	€		
Total des dépenses de la section fonctionnement	340 726.19€	Total des recettes de la section fonctionnement	340 726.19€

DECISION MODIFICATIVE N°2-2024			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
10-Dotations fonds divers	€	10-Dotations fonds divers	€
13-Subventions d'investissement	€	13-Subventions d'investissement	€
16 Emprunts		16-Emprunts et dettes assimilés	
20-Immobilisations incorporelles 204 – Subventions versées			
21-Immobilisations corporelles	400 000€	024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours	-400 000€		
27-Autres immobilisations financières			
Sous total dépenses de l'exercice	€	Sous total recettes de l'exercice	€
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	
Total des dépenses de la section investissement	0€	Total des recettes de la section investissement	0€
TOTAL DEPENSES	340 726.19€	TOTAL RECETTES	340 726.19€

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les documents nécessaires à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
 Nombre de conseillers présents : 09
 Nombre de procurations : 01
 Nombre de votants : 10
 Pour : 10
 Contre : 00
 Abstention(s) : 00



Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 18 décembre 2024

Pour extrait et certifié conforme,

Président.

François RINGUET

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20241219-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2024

Publication le : 19-12-2024